

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

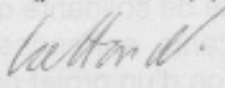
1^{er} signataire Morisod Carole

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe Les Verts / Cretton Nathalie

Signature du Chef(fe) de groupe



Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Distinction " Fair Trade Town "

Texte de l'intervention

Le groupe des Vert-e-s demande à la Municipalité de briguer la distinction Fair Trade Town, attribuée aux villes et aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable. Fair Trade Town , une campagne internationale visant à promouvoir le commerce équitable, rencontre un grand succès dans 31 pays. Actuellement, 15 villes ou communes suisses ont obtenu la distinction Fair Trade Town suisse comme Fribourg, Carouge, Renens, Berne et 12 sont en cours de labellisation. Une vingtaine d'autres s'intéressent et/ou attendent une réponse officielle pour démarrer le processus comme Genève et Zurich.

De nombreux défis sociaux et environnementaux mondiaux sont liés à nos modes de consommation. Grâce à une consommation durable et équitable, nous pouvons initier des changements positifs. C'est dans ce contexte que s'inscrit la campagne Fair Trade Town : les villes et les communes sont honorées pour leur engagement particulier envers le commerce équitable qui a comme but de renforcer la sensibilisation de la population à une consommation responsable. Les entreprises locales, les restaurants, les cafés, les écoles et les institutions de la municipalité sont impliqués dans ce processus.

En Suisse, toutes les villes et les communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable peuvent recevoir une distinction après avoir rempli cinq critères :

1. La commune se prononce en faveur du commerce équitable
2. Un groupe de travail coordonne l'engagement de la commune en faveur du commerce équitable
3. Des commerçants et des restaurateurs proposent des produits Fair Trade
4. Des institutions et des entreprises utilisent des produits Fair Trade
5. Le travail de sensibilisation permet de familiariser la population avec le commerce équitable

La plateforme interactive www.fairtradetown.ch met à disposition de chaque ville et commune suisse un profil Fair Trade personnalisé qui peut être complété au fur et à mesure. Après s'être inscrite, ce qui correspond à la première étape, la commune est libre de remplir les autres critères dans l'ordre qu'elle choisit.

À l'origine de la campagne se trouve « Swiss Fair Trade », l'association faitière qui réunit les acteurs du commerce équitable en Suisse. « Fair Trade Town » est également soutenue par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Lorsqu'une ville obtient la distinction « Fair Trade Town », son engagement en faveur du commerce équitable gagne en visibilité. En outre, se lancer dans un processus d'obtention de cette distinction est un acte de solidarité qui crée un sentiment d'appartenance et permet à des acteurs (commerçants, entreprises, groupes engagés) de se rencontrer et de s'atteler ensemble à la construction d'un projet commun.

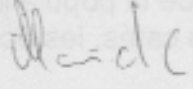
Une fois la distinction obtenue, la commune doit maintenir son statut et aussi approfondir son engagement en faveur du commerce équitable en favorisant les produits issus d'une production durable et écologique au sein de son administration et des institutions dont elle est responsable. Elle s'engage également à poursuivre des campagnes d'informations auprès des partenaires potentiels et de la population.

Conclusion

Le commerce équitable est basé sur des relations commerciales équitables à long terme, des prix stables et transparents, des conditions de travail socialement justes et des méthodes de culture durables. En l'encourageant, on aide les petits producteurs des pays du Sud à améliorer par eux-mêmes leurs conditions de vie.

A travers ce postulat, qui a pour but de briguer la distinction « Fair Trade Town », le groupe des Vert-e-s de Collombey-Muraz demande à la commune d'étudier la possibilité de participer à cette démarche de solidarité internationale pour un monde plus éthique et plus écologique.

Collombey-Muraz, le 6 février 2020

1^{er} signataire : 

- 1. La commune se propose en faveur du commerce équitable
- 2. Un groupe de travail coordonne l'engagement de la commune en faveur du commerce équitable
- 3. Des commerçants et des restaurateurs proposent des produits Fair Trade
- 4. Des institutions et des entreprises utilisent des produits Fair Trade
- 5. Le travail de sensibilisation permet de familiariser la population avec le commerce équitable